

UNIVERSITE PARIS IX DAUPHINE

SUR LA THEORIE DU DROIT MATERNEL
DISCOURS ANTHROPOLOGIQUES ET DISCOURS SOCIALISTES

THESE Pour le Doctorat d'Etat
en Science Politique

Présentée et soutenue publiquement
par Françoise PICQ

L'Université n'entend donner aucune
approbation ni improbation aux opinions
émises dans les thèses ; ces opinions
doivent être considérées comme propres
à leurs auteurs.

Directeur de recherches : Monsieur le Professeur Lucien SFEZ

Suffragants :

Monsieur le Professeur Georges BALANDIER
Monsieur le Professeur Bernard CASTAGNEDE
Monsieur le Professeur Jean Marie COTTERET
Monsieur le Professeur Jacques ELLUL
Madame le Professeur Michèle PERROT

OCTOBRE 1979.

" SUR LA THEORIE DU DROIT MATERNEL, DISCOURS ANTHROPOLOGIQUES ET DISCOURS SOCIALISTES" .

I N T R O D U C T I O N

DEFINIR UN OBJET

Nous étudierons différents discours tenus sur la théorie du droit maternel, discours anthropologiques, qui se veulent scientifiques et définissent leurs critères en ce sens, discours socialistes où la même théorie a une utilité politique directe. L'oeuvre d'Engels, opérant la jonction entre ces deux aspects de la théorie, c'est elle qui déterminera le choix des auteurs étudiés : dans le domaine anthropologique, Engels appuie ses travaux sur ceux de Bachofen et de Morgan; ce sont à eux aussi que nous limiterons notre étude (ainsi qu'à Engels lui même et à Briffault qui continue la théorie dans la même perspective) . Ce sont à eux également que répondent les opposants à cette théorie et particulièrement Robert Lowie considéré comme ayant "réfuté de façon définitive" les idées de Morgan .

Les discours socialistes sont ceux d'Engels et de ses successeurs en France, principalement Paul Lafargue et Charles Verrecque; ceux aussi des "femmes socialistes" qui utilisent la théorie d'Engels et la rectifient .

C'est en tant que discours idéologique et politique que ceux-ci nous intéressent et non pour leur éventuelle validité scientifique que nous ne chercherons pas à contrôler .

EXPLICITER NOTRE RAPPORT A L'OBJET

L'anthropologie c'est la science de l'Homme, celui-ci en est tout à la fois l'objet et l'auteur, c'est le discours de

l'homme sur lui même . Mais comme chacun sait, la langue française dans le terme "Homme", établit une confusion de grande portée historique . C'est un terme singulier pluriel qui englobe la totalité en un être unique, c'est un terme masculin qui absorbe le féminin jusqu'à complète disparition . L'Homme c'est tantôt l'être humain en général, tantôt l'être humain mâle ; le tout porte le nom d'une des parties et l'autre est gommée de la relation historique .

L'objet de l'anthropologie, c'est l'Homme selon la première acception (Anthropos), l'auteur en est l'homme dans la deuxième acception, en cette discipline comme dans les autres, la pensée, l'élaboration, les théories sont masculines .

Pourtant les premiers hommes qui scrutèrent ce miroir, crurent y découvrir tout autre chose que leur propre image : des sociétés structurées sur un autre mode, fondées sur d'autres valeurs , une petite enfance de l'humanité sous la direction des mères .

Ils mettaient ainsi en lumière le caractère relatif et transitoire de principes éthiques considérés jusqu'alors comme éternels, d'institutions qui se prétendaient permanentes et exemplaires et offraient aux femmes une vision nouvelle de leur insertion dans l'histoire où elles n'étaient pas des inférieures naturelles mais avaient été dépossédées .

La théorie masculine du droit maternel présente donc du point de vue des femmes un grand intérêt ; c'est la théorie la plus vaste, la plus cohérente qui ancre la question des femmes dans l'histoire et pose leur asservissement en termes politiques . Désavouée au vingtième siècle, tant dans la discipline anthropologique que dans le projet socialiste, elle n'a été rempla-

Lorsque l'Université met en place un "savoir", elle établit sur celui-ci un monopole cée par aucune autre de même valeur . C'est pourquoi il nous apparaît nécessaire aujourd'hui de revenir sur sa destinée, de comprendre pourquoi elle a été élaborée et pourquoi elle a été rejetée .

DEFINIR UNE METHODE

Nous n'avons pas de méthodologie pré-établie à appliquer à cet objet, mais le point de vue qui est explicitement le notre nous fournit certains indices, nous permet un certain type de questionnement dont nous avons à diverses reprises éprouvé l'efficacité et la capacité de dévoilement . Un point de vue de femme(1) introduit une variable extérieure pour éclairer des théories, des discours masculins, androcentrés .

" La division par sexe est une division fondamentale qui a grevé de son poids les sociétés à un degré que nous ne soupçonnons pas, - écrivait Marcel Mauss -(...), nous n'avons fait que la sociologie des hommes et non pas la sociologie des femmes ou des deux sexes ".(2)

Il nous semble en effet, que non seulement les théories masculines sont incomplètes, mais que toute la connaissance est oblitérée par cette vision partielle et partielle, par ce mode d'approche scientifique qui bien souvent se définit par l'exclusion des femmes et du féminin .

(1) Un point de vue de femme, cela ne veut pas dire le point de vue des femmes ; il y a autant de point de vue de femmes qu'il y a de points de vue masculins, les oppositions entre eux sont aussi importantes que celles qui divisent le monde des hommes.

(2) Marcel Mauss, Essais de sociologie, Paris 1968, p.137.

Lorsque l'Université met en place un "savoir", solide et contrôlé, elle établit sur celui-ci un monopole masculin le faisant échapper aux "mondanités" et aux influences féminines qui s'exprimaient dans les salons du XVIIIe siècle (3). Elle signe en même temps une certaine conception de la vérité et de la connaissance où celle-ci doit être transmise directement, en dehors de toute pratique, où l'expérience féminine est condamnée comme superstition ou sorcellerie (4).

Constatant l'exclusion des femmes et du féminin ainsi établie, nous ne pouvons que nous montrer réticente à l'égard des principes méthodologiques les mieux établis. Nous ne pouvons sans critique souscrire à une dévalorisation des modes d'approche considérés comme féminins : subjectivité, intuition..., et devons établir notre propre réflexion épistémologique, nos propres critères de vigilance. Nous savons que les intuitions, comme la sociologie spontanée, sont gouvernées par des intérêts masqués et qu'elles doivent être soumises à la critique. Mais pour cela, encore faut-il qu'elles ne soient pas refoulées, nous préférons les expliciter, les développer, les exploiter jusqu'au bout pour pouvoir les maîtriser. La réflexion est une démarche individuelle, dont nous ne pouvons nous cacher le caractère subjectif. Nous préférons admettre celui-ci comme tel avec sa richesse et ses dangers.

Sans élaborer de "Discours de la méthode", nous tâcherons de ne considérer comme vrai que ce que nous aurons nous mêmes éprouvé comme tel, cherchant à débusquer le présupposé masculin derrière tout principe énoncé comme scientifique.

 (3) Sur l'influence féminine au XVIIIe siècle voir :
 Edmond et Jules de Goncourt, La Femme au XVIIIe siècle, Charpentier, Paris, 1882 ; Léon Abensour, Histoire des femmes et du féminisme sous l'Ancien Régime, E. Leroux Ed., Paris 1923.

(4) C'est ainsi en particulier qu'est institué un savoir médical condamnant comme sorcière "qui se permet de guérir sans avoir étudié". Voir Jules Michelet, La Sorcière, Garnier Flammarion, Paris, 1966 ; Nadja Ringart "Mettre sa faucille dans le champ du voisin", (les femmes et la médecine), Alternatives, n° 1 (face à femmes), Juin 1977.